

Universités du soir de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir Les énergies renouvelables

- Libre
- Interne
- Restreinte
- Confidentielle
- Très confidentielle
-

Sommaire

1. Enedis sur le chemin de l'électricité
2. Les réseaux
3. Les différents types de postes de transformation
4. Et la faisabilité de votre projet
5. Aides en ligne
6. La procédure de demande de raccordement
7. Questions diverses et conclusion

Enedis sur le chemin de l'électricité, maillon indispensable du système électrique français

LA PRODUCTION

Activités en concurrence

Différentes sources d'énergie (nucléaire, thermique, énergies renouvelables tels l'hydraulique, l'éolien ou le solaire).

LE TRANSPORT

RTE

À l'échelle nationale, il est assuré en 400 000 volts, à l'échelle régionale, en 225 000, 90 000 et 63 000 volts.

LA DISTRIBUTION

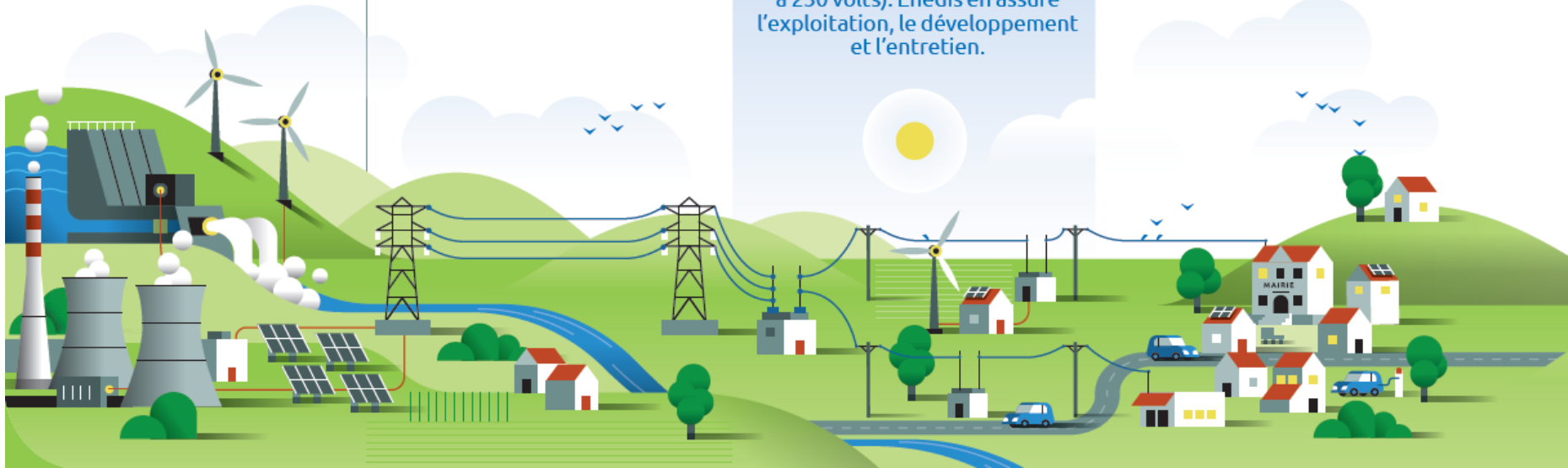
Enedis

L'électricité est distribuée via deux niveaux de tension : la haute tension A (HTA 20 000 volts) et la basse tension (BT de 400 volts à 230 volts). Enedis en assure l'exploitation, le développement et l'entretien.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

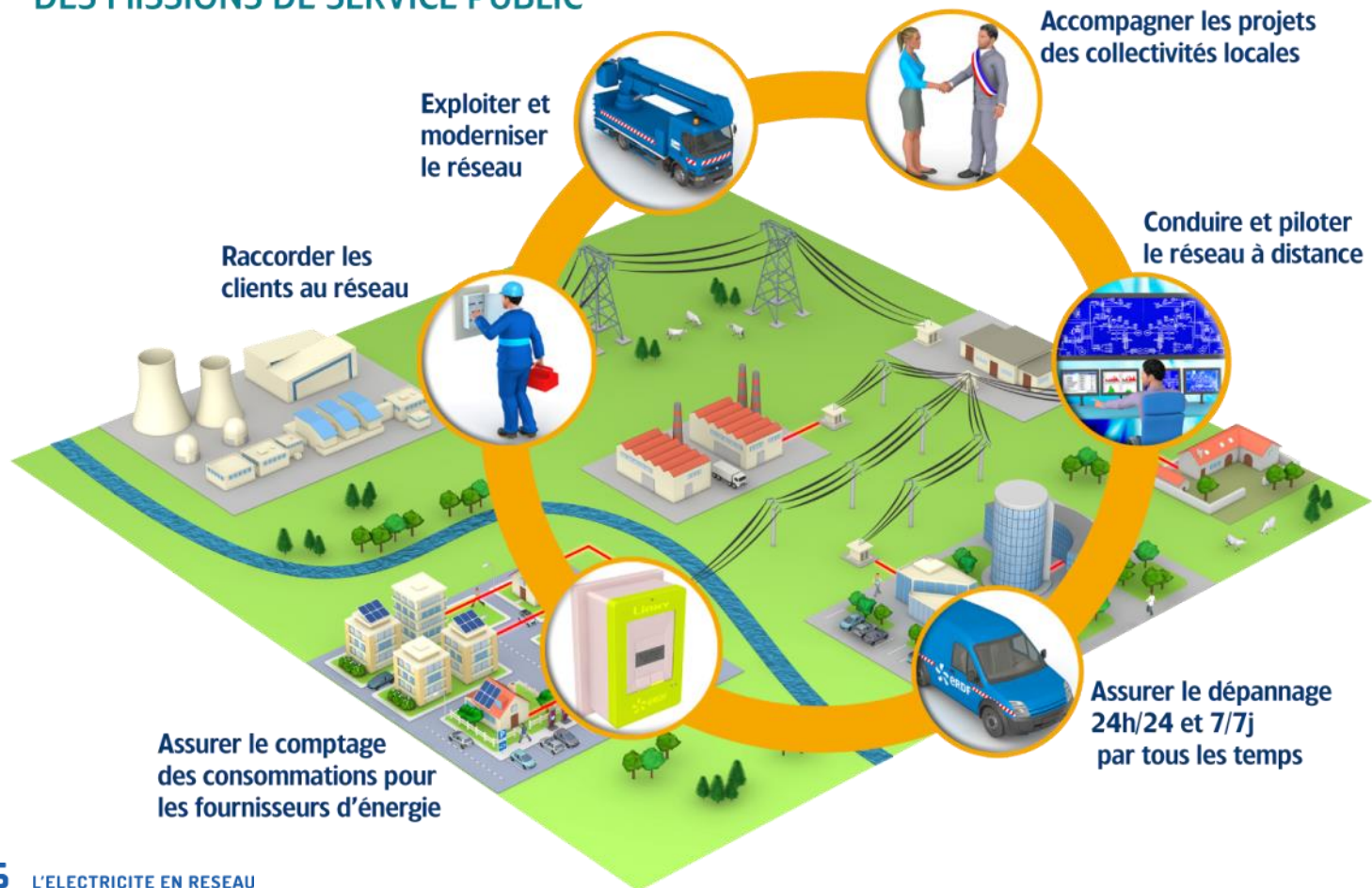
Activités en concurrence

Ouverte totalement à la concurrence depuis le 1^{er} juillet 2007



Enedis sur le chemin de l'électricité, son rôle et ses missions

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

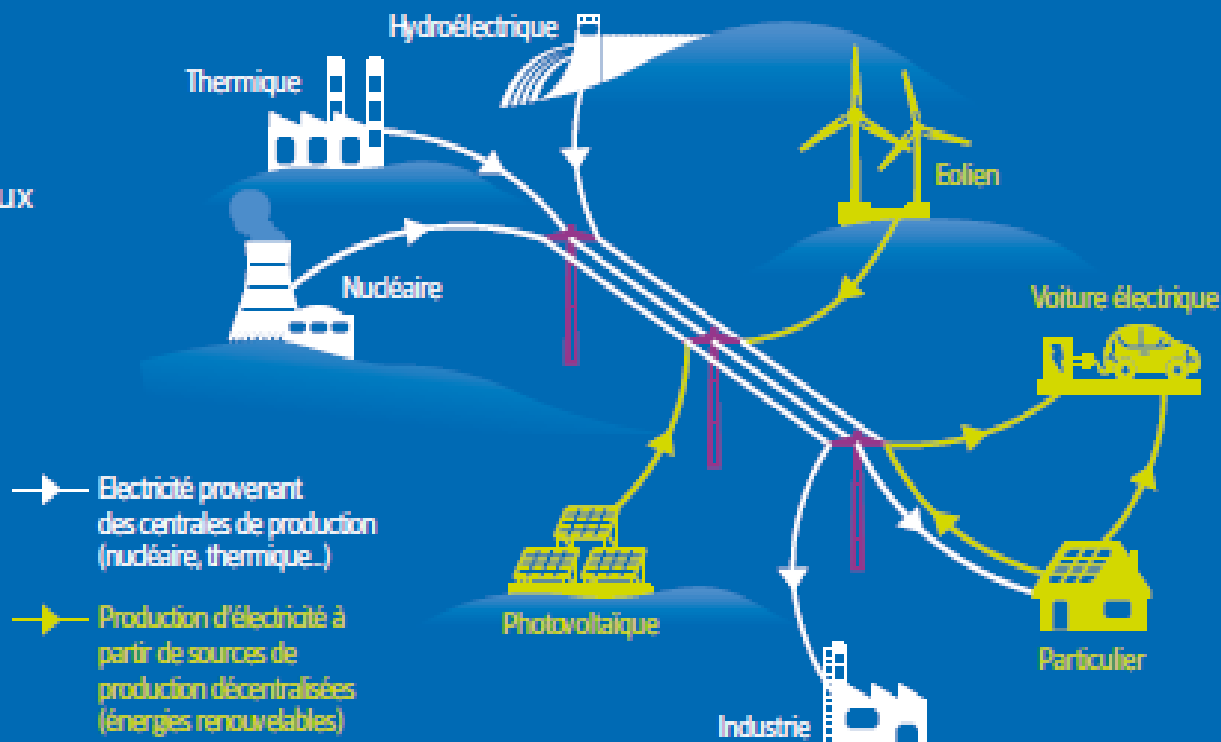


Enedis sur le chemin de l'électricité, son rôle et ses missions

Le raccordement des clients au réseau en soutirage ... et en production.

Aujourd'hui

Le réseau intelligent doit permettre la circulation de l'électricité **dans les deux sens** afin de mieux intégrer la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.



Le Réseau

- Libre
- Interne
- Restreinte
- Confidentielle
- Très confidentielle
-

Le réseau, un élément déterminant de votre projet EnR



Lignes BT (basse tension)
230/400 volts



Ligne HTA
20 000 volts

Rôle du réseau de distribution d'électricité

- Il achemine l'électricité des postes sources jusqu'aux clients finaux raccordés en HTA (15kV ou 20kV) ou en BT (230/400V).
- Le réseau de distribution permet l'acheminement en **soutirage et en production**.
- Conformément au code de l'énergie, Enedis est **garant** de l'équilibre du réseau et de la bonne tenue **de la qualité de fourniture** aux clients.

Les différents types de postes de transformation

- Libre
- Interne
- Restreinte
- Confidentielle
- Très confidentielle
-

Les différents types de postes de transformation

Les postes sur Poteau (H61)

Le poste comporte :

- un transformateur de 50, 100 ou 160kVA
- Un disjoncteur bas de poteau pour un ou deux départs de réseau BT (2 départs dans le cas du 160 kVA)



Les différents types de postes de transformation

Le Poste Rural Compact Simplifié (PRCS)

Le poste comporte :

- un transformateur de 50, 100 ou 160kVA
- une protection individuelle basse tension pour un ou deux départs de réseau BT (2 départs dans le cas du 160 kVA)



Les différents types de postes de transformation

Le Poste au Sol Simplifié (PSS)

Le poste comporte :

- un transformateur à protection coupure de 100, 160 ou 250kVA
- Un tableau BT de 4 départs



Les différents types de postes de transformation

Les Postes à Couloir (PAC)

Le poste comporte :

- un transformateur à protection coupure de 100, 160, 250, 400 ou 630kVA
- Un tableau BT de 8 départs



Les différents types de postes de transformation

Le référentiel externe: Les guides Séquélec

<https://www.enedis.fr/fiches-et-guides-sequelec#onglet-guides-pratiques-sequelec>

<p>SéQuélec ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE - FFE - SERCE - FEDELEC - UNAS</p> <p>Guide pratique A l'usage de la maîtrise d'ouvrage de construction</p> <p>Réalisation de postes HTA/BT de distribution Fascicule n°1 : Principes de base</p> <p>Le présent document ne se substitue pas aux normes et règles en vigueur.</p> <p>Tout aménagement des dispositions mentionnées dans ce guide doit faire l'objet du Gestionnaire du réseau de distribution.</p> <p>Tout document réglementaire et/ou normatif est sujet à révision et les parties prenantes sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions normatives indiquées ci-après.</p> <p>1 Préambule</p> <p>En règle générale, la desserte en électricité d'un ensemble d'habitats ou d'une zone d'activités économiques rend nécessaire la construction d'un (ou de plusieurs) postes HTA/BT de distribution publique (DP).</p> <p>La construction de cet ouvrage respecte les arrêtés techniques interministériels en vigueur complétés par les normes françaises homologuées s'appliquant aux domaines des réseaux de distribution d'énergie électrique (HTA et BT).</p> <p>Dans le cas d'une réalisation sous maîtrise d'ouvrage externe, l'emplacement et la forme de l'ouvrage doivent faire l'objet d'une approbation par le Gestionnaire du réseau de distribution, dès le début du projet.</p> <p>L'objet du présent document est de lister les principales prescriptions techniques à respecter dès la connaissance du projet entre le maître d'ouvrage de l'opération et le Gestionnaire du réseau de distribution.</p> <p>Selon le type de poste projeté, ce document sera complété par l'un des fascicules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fascicule n°2 : Postes préfabriqués, - Fascicule n°3 : Postes sur poteau, - Fascicule n°4 : Postes en immeuble. <p>Les principaux textes réglementaires en vigueur sont donnés en annexe 1.</p> <p>En application de ces textes, les Aménageurs sont tenus de mettre à la disposition du maître d'ouvrage de l'opération, constructeur, lotisseur, aménageur, prioritaire, les plans de répartition de l'énergie électrique et l'alimentation du réseau de distribution.</p> <p>Dans le suite du document, le terme Aménageur regroupe les appellations suivantes : maître d'ouvrage de l'opération, constructeur, lotisseur, aménageur, prioritaire.</p> <p>ELECTRICITE RE SEAU</p> <p>SéQuélec janvier 2009 1 sur 10</p>	<p>SéQuélec ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE - FFE - SERCE - FEDELEC - UNAS</p> <p>Guide pratique A l'usage de la maîtrise d'ouvrage de construction</p> <p>Réalisation de postes HTA/BT de distribution Fascicule n°2 : Poste préfabriqué</p> <p>Le présent document ne se substitue pas aux normes et règles en vigueur.</p> <p>Tout aménagement des dispositions mentionnées dans ce guide doit faire l'objet du Gestionnaire du réseau de distribution.</p> <p>Tout document réglementaire et/ou normatif est sujet à révision et les parties prenantes sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions normatives indiquées ci-après.</p> <p>1 Préambule</p> <p>Ce fascicule complète le fascicule n°1 : Principes de base qui concerne différents types de postes de distribution publique.</p> <p>Il constitue un guide d'aide à la réalisation des postes préfabriqués.</p> <p>Il est destiné aux maîtres d'ouvrage de l'opération désigné par le maître d'ouvrage de l'opération.</p>  <p>ELEC</p> <p>SéQuélec janvier 2009 1 sur 10</p>	<p>SéQuélec ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE - FFE - SERCE - FEDELEC - UNAS</p> <p>Guide pratique A l'usage de la maîtrise d'ouvrage de construction</p> <p>Réalisation de postes HTA/BT de distribution Fascicule n°3 : Poste sur poteau</p> <p>Le présent document ne se substitue pas aux normes et règles en vigueur.</p> <p>Tout aménagement des dispositions mentionnées dans ce guide doit faire l'objet du Gestionnaire du réseau de distribution.</p> <p>Tout document réglementaire et/ou normatif est sujet à révision et les parties prenantes sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions normatives indiquées ci-après.</p> <p>1 Préambule</p> <p>Ce fascicule complète le fascicule n°1 : Principes de base qui concerne différents types de postes de distribution publique.</p> <p>Il constitue un guide d'aide à la réalisation des postes sur poteau.</p> <p>Il est destiné aux maîtres d'ouvrage de l'opération désigné par le maître d'ouvrage de l'opération.</p>  <p>ELEC</p> <p>SéQuélec janvier 2009 1 sur 14</p>	<p>SéQuélec ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE - FFE - SERCE - FEDELEC - UNAS - CAPIER - FNCCR - COUSSEL</p> <p>Guide pratique A l'usage de la maîtrise d'ouvrage de construction</p> <p>Réalisation de postes HTA/BT de distribution publique Fascicule n°4 : Poste en immeuble</p> <p>Le présent document ne se substitue pas aux normes et règles en vigueur.</p> <p>Tout aménagement des dispositions mentionnées dans ce guide doit faire l'objet d'un accord préalable du Gestionnaire du réseau de distribution.</p> <p>Tout document réglementaire et/ou normatif est sujet à révision et les parties prenantes des accords fondés sur le présent guide sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après.</p> <p>1 Préambule</p> <p>Ce fascicule complète le fascicule n°1 : Principes de base qui réunit les règles communes applicables aux différents types de postes de distribution publique.</p> <p>Il constitue un guide d'aide à la réalisation des postes HTA/BT intégrés dans un immeuble (hors ICA). Il est destiné aux maîtres d'ouvrage de l'opération désignés par le terme Aménageur dans la suite du document.</p>  <p>ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE</p> <p>SéQuélec janvier 2009 1 sur 34</p>
---	--	---	--

Et la faisabilité de votre projet ?

- Libre
- Interne
- Restreinte
- Confidentielle
- Très confidentielle
-

Quelques définitions:

- **kWc (Kilowatt-Crête) :**

Le kilowatt-crête (ou kWc) est une unité de mesure utilisée pour évaluer la puissance atteinte par un panneau solaire lorsqu'il est exposé à un rayonnement solaire maximal. Les fabricants de panneaux solaires utilisent aussi les termes de « valeur nominale » ou de « puissance nominale ».

- **kWh (Kilowatt-Heure)**

kWh (kilowattheure) = la quantité d'électricité produite par 1000 watts de panneaux solaires pendant 1 heure.

- **Différence entre kVA et kW**

Dans le cadre de la production, 1 kVA = 1kW

- **CRE Commission de Régulation de l'Énergie**

La Commission de régulation de l'énergie est une autorité administrative indépendante française, créée le 24 mars 2000 et chargée de veiller au bon fonctionnement du marché de l'énergie et d'arbitrer les différends entre les utilisateurs et les divers exploitants.

2 cas de figures : Production en vente totale ou Autoconsommation individuelle

■ Définitions:

- **La production en vente totale** correspond à l'injection complète de la production sur le réseau de distribution public d'électricité.

- **L'autoconsommation individuelle** correspond à la consommation, par le producteur sur le site de production, de sa production avec ou non injection du surplus sur le réseau de distribution public d'électricité. ?

Plusieurs paliers de production

■ Paliers de production :

- Production **inférieure ou égale à 36 kVA** (Raccordement en basse tension).
- Production **comprise entre 36 et 250 kVA** (Raccordement en basse tension).
- Production **supérieure à 250 kVA** (Raccordement en Haute tension avec nécessité d'un poste privé).

■ Appel d'offre auprès de la CRE

A partir de 100 kWc de production, il est nécessaire de postuler sur un appel d'offre de la CRE. Chaque année, la CRE procède à 4 appels d'offres, soit 1 par trimestre.

Les tarifs de rachat: Production en vente totale

■ Tarifs de rachat du 1 octobre au 31 décembre 2019:

1 / TARIFS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE EN TOTALITÉ DU 1 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Tarif de vente de l'électricité photovoltaïque du 1 Octobre au 31 décembre 2019 (4 ième trimestre 2019)

(vente totale de l'électricité produite : le client installe des panneaux photovoltaïques et vend la totalité de sa production aux tarifs suivants) :

(ces nouveaux tarifs de vente de l'électricité photovoltaïque tiennent compte du nouveau décret paru le 10 mai 2017): **sous réserve de confirmation au journal officiel.**

Type installation	Puissance (kWc)	Tarifs (c€/kWh) du 1/10 au 31/12/19
Intégration au bâti (avec fin de la prime IAB depuis le 30/09/18)	≤ 3 kWc	18,57 + 0,00 = 18,57 €
	≤ 9 kWc	15,79 + 0,00 = 15,79 € fin de la prime IAB (0,00 €) depuis le 31/09/18
Intégration simplifiée au bâti (ISB)	≤ 3 kWc	18,57 €
	≤ 9 kWc	15,79 €
Non intégré au bâti ou IAB/ISB < 100kWc	≤ 36 kWc	12,07 €
	≤ 100 kWc	10,76 €

Les tarifs de rachat: Autoconsommation et vente du surplus

■ Tarifs de rachat du 1 octobre au 31 décembre 2019:

2 / TARIFS DE VENTE DE L' ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE EN SURPLUS DU 1 OCTOBRE 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

Prime d'investissement et tarif de vente de l'électricité photovoltaïque (auto-consommation avec vente de surplus)

Type installation	Puissance (kWc)	primes et tarifs (c€/kWh) du 1/10 au 31/12/19
Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	≤ 3 kWc	prime de 390 € /kWc + vente à 10 c€/kWh
	≤ 9 kWc	prime de 290 € /kWc + vente à 10 c€/kWh
Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	≤ 36 kWc	prime de 180 € /kWc + vente à 6 c€/kWh
	≤ 100 kWc	prime de 90 € /kWc + vente à 6 c€/kWh
Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	> 100 kWc	0

Votre demande de raccordement :

■ La Demande de Raccordement

Vous disposez de l'ensemble des pièces administratives nécessaires à l'instruction de votre demande de raccordement, vous pouvez la formaliser et ainsi obtenir une proposition de raccordement de votre projet incluant la solution technique et le coût d'opération.

■ La Demande Anticipée de Raccordement

La DAR permet d'obtenir une Proposition de Raccordement Avant Complétude pour l'opération désignée sans pour autant avoir l'intégralité des documents demandés lors de la demande de raccordement (seul le plan de situation, le plan de masse et un schéma unifilaire de l'Installation). Cette prestation est facturable (Forfait de 1000€ en BT et 4900€ en HTA).

Si la PRAC est suivie d'une demande complète de raccordement dans un délai de 3 mois, cette première proposition engage Enedis sur le coût et le délai de raccordement, et réduit à un mois le délai d'envoi de l'offre de raccordement, sous réserve de situation inchangée.

Votre demande de raccordement :

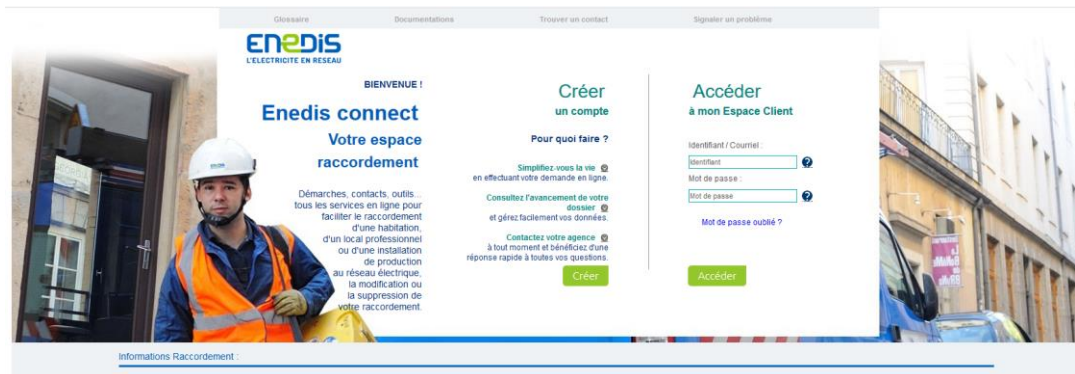
- Pour obtenir des informations

<https://www.enedis.fr/raccorder-votre-installation-de-production-deelectricite>



- Pour lancer votre demande de raccordement

<https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/login/>



Aides en ligne

- Libre
- Interne
- Restreinte
- Confidentielle
- Très confidentielle
-

Le Simulateur de raccordement HTB et HTA (<http://www.capareseau.fr/>)

Un site unique permettant aux acteurs de consulter les capacités d'accueil de la production (à terme, l'ensemble des gestionnaires de réseau)

- vue du réseau HTB (RTE)
- vue des postes sources (un onglet par GRD)

Une possibilité de recherche par poste source, par région ou en zoomant sur la carte

La mise à jour de la publication.

- Rythme mensuel (hors données relatives à la capacité de transformation -> annuel)
- Au fil de l'eau lors de transferts et d'adaptation

Le détail par poste

- Un onglet commun
- Un onglet RTE
- Un onglet (GRD)
- Des compléments tels que :
 - Les travaux prévus dans les SRRRER
 - Les transferts de capacités
 - L'avancement du SRCAE (camembert)

Capareseau : capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité.

LORRAINE VOID - HTB1 / HTA

Ce poste est dans la commune de SORCY-SAINT-MARTIN, au S3REnR LORRAINE (Coordonnées : 892241.06 ; 6848598)

SUIVI DES ENR

■ Puissance ENR déjà raccordée :	42.0 MW
■ Puissance des projets ENR en file d'attente :	31.2 MW
■ Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter :	0.0 MW

Capacité réservée aux ENR au titre du S3REnR : 31.1

Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste. Transfert de capacité réservée notifié le 11/04/18 (+1.1 MW)

Quote-Part unitaire actualisée applicable au 01/02/2018 : 18.48 kEuro/MW

Puissance des projets en file d'attente du S3REnR en cours : 31.1 MW

dont la convention de raccordement est signée : 31.1 MW

Taux d'affectation des capacités réservées du S3REnR : 46 %

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT : RTE

Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

① Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, disponible vue du réseau public de transport	0.0 MW
--	--------

② Travaux RTE indiqués dans le schéma ou dans son état initial, permettant d'augmenter la capacité réservée disponible

Remplacement partiel des conducteurs de ligne Z25 KV Crops-de-Metz - Laneuveville

La capacité du poste est interdépendante avec la capacité d'autres postes de la même zone géographique (postes en rouge), les informations ci-dessous sont affichées pour l'intégralité de la zone. Les capacités affichées sur chacun des postes de la même zone ne sont pas cumulables. Lorsqu'un MW entre en file d'attente sur l'un de ces postes, la capacité de chacun de ces postes diminue d'un MW.

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

① RTE - Capacité d'accueil en HTB1	
------------------------------------	--

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION : ENEDIS

Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

① Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source	0.0 MW
② Puissance cumulée des transformateurs existants	72.0 MW
③ Nombre de transformateurs existants	2.0
④ Tension aval	20kV -
⑤ Tension amont	63kV -

Travaux GRD indiqués dans le schéma ou dans son état initial, permettant d'augmenter la capacité réservée disponible

Création d'un transformateur 20 MVA

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

① Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	31.2 MW
② Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	23.6 MW

Le Simulateur de raccordement BT ou HTA

<https://espace-client-particuliers.enedis.fr/web/espace-particuliers/espace-raccordement>

■ Simulateur Raccordement en BT

Le résultat de la simulation du projet de raccordement a pour objectif de fournir aux clients, de manière simple et rapide, un premier niveau d'information. En quelques secondes, avec une zone géographique et des filtres identifiés par l'utilisateur, une information graduelle relative à la complexité technique du raccordement (du simple branchement jusqu'au renforcement de réseau) et la distance au réseau électrique basse tension le plus proche sont communiquées au client.

Les clients peuvent obtenir rapidement une première estimation générale d'impact de leur projet, ce qui leur donnera l'opportunité d'en adapter le dimensionnement ou la localisation pour optimiser le coût et le délai de raccordement.

Le Simulateur de raccordement BT ou HTA

Le simulateur de raccordement rencontre actuellement des difficultés d'utilisation sous Google Chrome.
Nous vous prions de bien vouloir utiliser à court terme, le navigateur Firefox.
Merci de votre compréhension.

Espace Raccordement

Raccordement permanent

Vous avez besoin d'électricité pour une future maison ?

[EN SAVOIR PLUS](#)

Raccordement provisoire

Vous avez besoin d'électricité sur un chantier ou un événement temporaire ?

[EN SAVOIR PLUS](#)

Simulation de raccordement

Vous êtes promoteur, aménageur, lotisseur ?

[EN SAVOIR PLUS](#)

Raccordement d'installations de production

Vous souhaitez produire de l'électricité ?

[EN SAVOIR PLUS](#)

Le Simulateur de raccordement BT ou HTA

JE SOUHAITE ACCÉDER À MON COMPTE

Adresse e-mail

Mot de passe

ACCÉDER À MON COMPTE

[Je n'arrive pas à m'identifier](#)

JE SOUHAITE CRÉER MON COMPTE

Pour visualiser :

- Ma consommation d'électricité
- Ma production d'électricité

CRÉER MON COMPTE

Le Simulateur de raccordement BT ou HTA

ACCUEIL

CONSOMMATION

RACCORDEMENT

ASSISTANCE COMPTEUR

COMPTEUR LINKY

NOUS CONTACTER

Le simulateur de raccordement rencontre actuellement des difficultés d'utilisation sous Google Chrome.
Nous vous prions de bien vouloir utiliser à court terme, le navigateur Firefox.
Merci de votre compréhension.

Simulateur de raccordement



A propos de ce simulateur

Le simulateur permet d'étudier la complexité technique d'un raccordement électrique. Les résultats énoncés ne sont pas engageants vis à vis d'Enedis.

[En savoir plus](#)

[CRÉER UNE SIMULATION +](#)

[< Retour à la liste des simulations](#)

Le Simulateur de raccordement BT ou HTA

Simulation 567...

Référence : 567898 - 567878

Mode : Comparé

Options de simulation

1 Point 1
Etude complémentaire

Point 1

Coordonnées GPS :

Lat : 47.0530850

Long : 2.7443850

Etude complémentaire

Le raccordement de ce point peut engendrer des travaux sur le réseau. La longueur d'extension de réseau et les travaux à réaliser seront déterminés lors du traitement de la demande de raccordement.

■ Longueur de raccordement : 39 mètres

Faire une demande de raccordement

Type d'usage :

Consommation



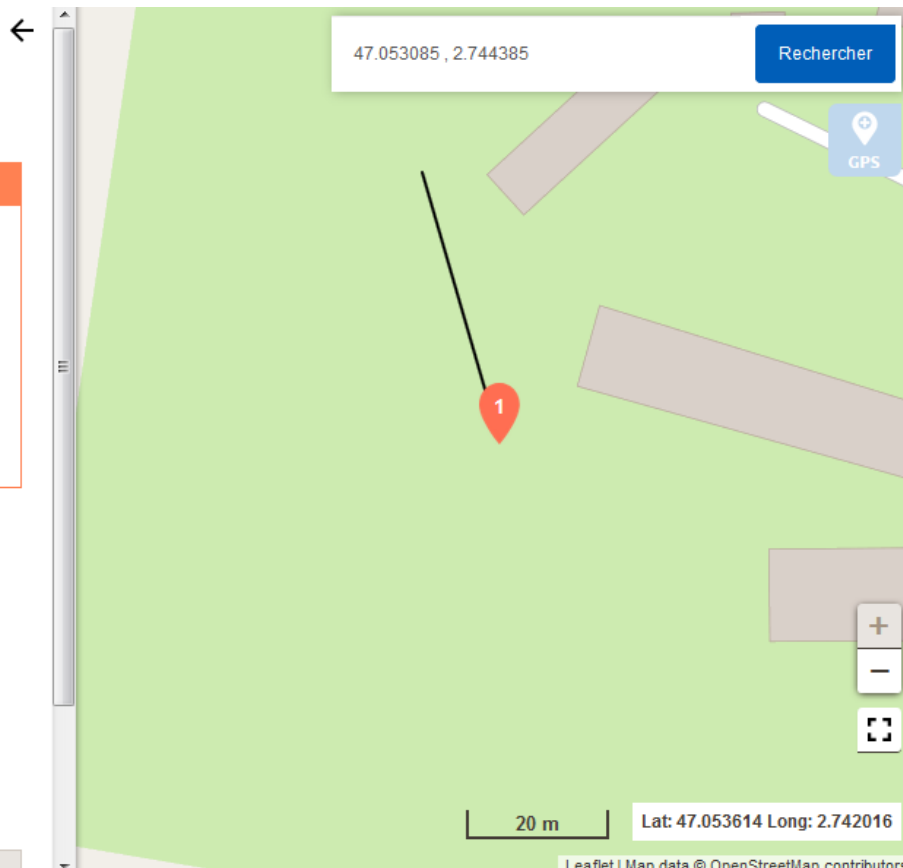
Production



Puissance (en kVA)

Parcelle viabilisée

MODIFIER LES POINTS



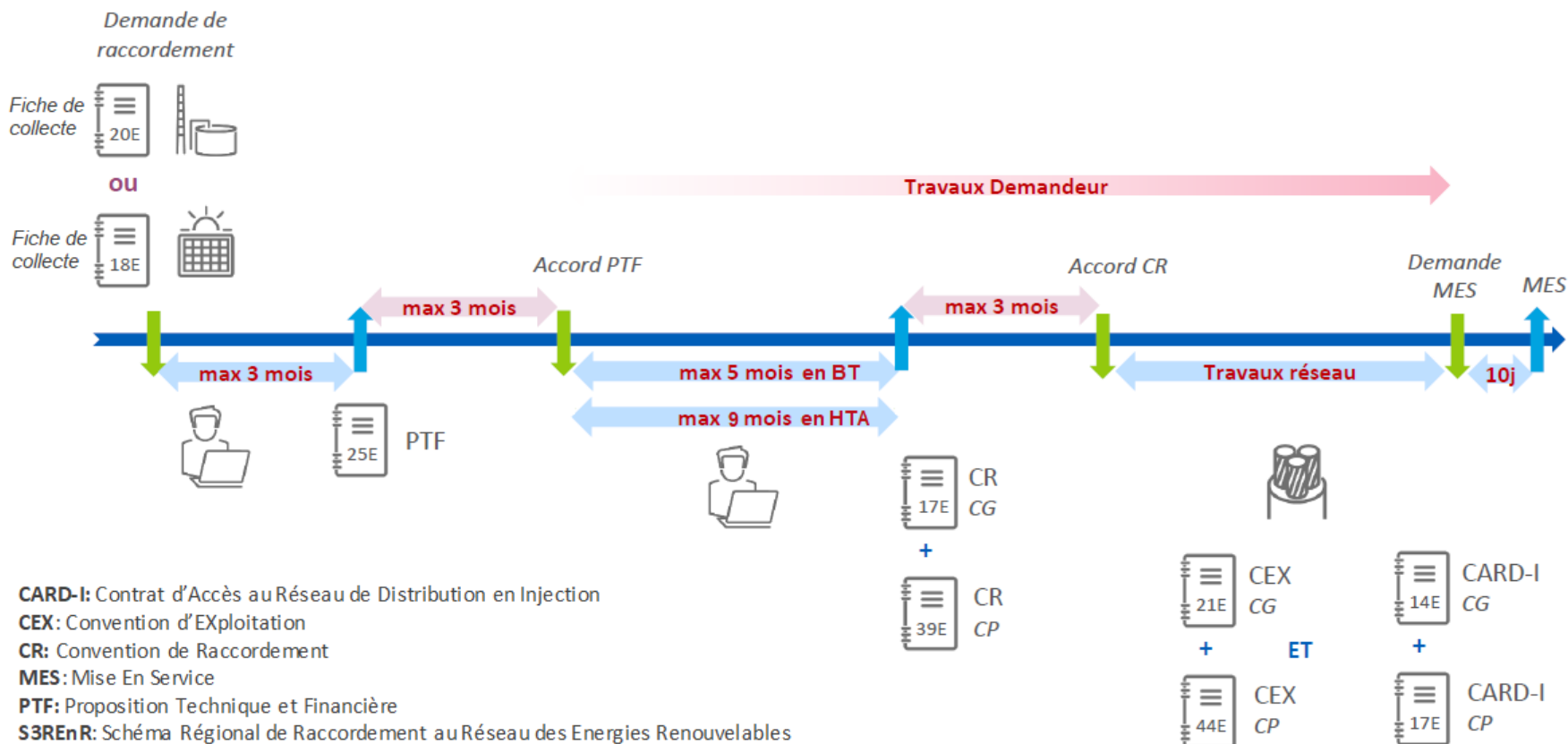
La procédure de demande de raccordement et les délais

- Libre
- Interne
- Restreinte
- Confidentielle
- Très confidentielle
-



Zoom sur la Demande de Raccordement >36kVA

Le Demandeur peut adresser directement à Enedis une demande de raccordement sous réserve de disposer de l'ensemble des pièces et documents administratifs requis (Voir fiche de collecte). La demande de raccordement permet d'entrer dans la file d'attente des raccordements producteurs .



Questions diverses et conclusion

- Libre
- Interne
- Restreinte
- Confidentielle
- Très confidentielle
-

Questions diverses

Recyclage des panneaux ?

<https://www.pvcycle.fr/producteur/> site validé par www.ecologique-solidaire.gouv.fr/

OBLIGATIONS DES PRODUCTEURS (Extrait)

Dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs, les producteurs de panneaux photovoltaïques sont solidairement responsables de la collecte et du traitement des équipements usagés, que ces derniers soient collectés en Métropole ou dans les départements et régions d'outre-mer pour lesquels la réglementation s'applique.

Les producteurs peuvent remplir leurs obligations soit en créant des systèmes individuels approuvés par les pouvoirs publics pour les déchets issus de leurs propres équipements, soit en adhérant à un système collectif agréé par les pouvoirs publics. Les producteurs contribuent ainsi au prorata des quantités d'équipements qu'ils mettent sur le marché.

Par ailleurs, les producteurs doivent être enregistrés par leur éco-organisme dans le registre national des producteurs maintenu par l'ADEME. Ce registre recueille l'ensemble des déclarations de mises sur le marché, de collecte et de traitement. Les Producteurs ont également l'obligation d'informer les acheteurs, consommateurs et opérateurs de traitement sur la fin de vie des équipements, apposer le symbole de la « poubelle barrée » sur leurs produits, afficher distinctement l'éco-participation sur les factures, et enfin de favoriser l'éco-conception afin de faciliter le démantèlement et la valorisation des équipements usagés.

Questions diverses

Et après la fin du contrat obligation d'achat ?

A l'issue du contrat d'obligation d'achat, vous pouvez auto-consommer ou revendre votre production sur le marché.

Peut-on ajouter des panneaux en cours de contrat ?

Oui sans dépassement de la puissance crête contractualisée.

Rentabilité des installations PV ?

De 10 à 12 ans.

Durée de vie des installations PV ?

40 ans environs. Jusqu'à 20 ans à 100% puis rendement à la baisse.

Conclusion ... Conseils ...

Le montage d'une opération de production s'avère complexe.

N'hésitez pas à vous appuyer sur l'aide d'une entreprise spécialisée dans le domaine, d'un mandataire.

Servez-vous des sites d'Enedis mis à disposition pour vous aider à élaborer votre projet.